

Département de l'Ain

Commune de Balan



Délibération du conseil municipal Séance du 5 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le cinq juillet à vingt heures et zéro minute, le conseil municipal de la commune de Balan, régulièrement convoqué le vingt-neuf juin deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des mariages, sous la présidence de Madame Véronique DOCK, 1^{ère} adjointe au Maire de Balan.

Présents : Véronique DOCK, Patrick BOUVIER, Catherine BANCEL FRANGIONE, François FERRETTI, Corinne VILLARDIER, Stéphane PONTHEU, Éliane MARTINS, Jean-Michel HALET, Yolande AFFRE, Sébastien BUSSY, Michel TROSSELY, Noémie BIMOS, Pierre BOUVIER, Bérengère MULLER, Vincent MAILLET, Valérie VILLARD, Jessie MEAN, Laurent ROGNARD, François GERENTET.

Excusés

Avec pouvoir : Patrick MÉANT, Maire, pouvoir donné à Véronique DOCK
Marie-Claire LIORET, conseillère municipale, pouvoir donné à Yolande AFFRE
Jean-Pierre BURGHARDT, conseiller municipal, pouvoir donné à Michel TROSSELY
Claudine CHALLAND, conseillère municipale, pouvoir donné à Bérengère MULLER

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des collectivités territoriales, Catherine BANCEL FRANGIONE a été nommée secrétaire de séance.

2022-07-04 Subvention à l'association 'En P'AIN CHŒUR'.

Monsieur François FERRETTI, maire-adjoint, informe les membres du conseil municipal que l'association 'En P'AIN CHŒUR' a déposé une demande de subvention.

Cette association compte 80 choristes, hommes, femmes et enfants pour la grande majorité originaires du territoire de la Communauté de Commune de la Côtière à Montluel mais aussi plus largement de Lyon et son agglomération, Nord Isère, Bugey. L'objectif de cette structure est de réunir diverses générations d'origines différentes autour d'un projet chant choral. En 2022, une chorale enfant a été créée. Il précise que cette chorale participe de façon très active au Téléthon organisé chaque année à Balan.

L'association a fait une demande de subvention pour un montant de 300 euros.

Au vu de l'ensemble des documents joints à la demande de subvention, Monsieur François FERRETTI propose de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 300 euros à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, à la majorité (19 voix pour, 4 abstentions),

VALIDE l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour un montant de 300 € à l'association 'En P'AIN CHŒUR'.

CHARGE Monsieur le Maire de faire exécuter cette décision.

Le 5 juillet 2022

Pour le Maire empêché,
La 1^{ère} adjointe,
Véronique DOCK

